

Vendredi 13 mars 2020

Face à l'accentuation du risque sanitaire, le Président de la République a fixé hier pour notre pays le double objectif de freiner la propagation de la maladie et de protéger en priorité les plus faibles, en limitant notamment les rassemblements. Le Premier Ministre a précisé ce jour que le seuil des rassemblements autorisés est désormais fixé à 100 personnes.

Souscrivant pleinement à cet effort collectif pour le bien commun, Mgr Eric Aumonier, en concertation avec les évêques d'Ile-de-France, décide avec gravité des dispositions suivantes pour l'ensemble du diocèse de Versailles :

- **A compter du samedi 14 mars**, et jusqu'à nouvel ordre :
 - Toutes les messes dominicales en présence des fidèles sont suspendues ; les prêtres célébreront en privé à l'intention de tous. Les messes de semaine peuvent être maintenues, dans la mesure où le curé est en capacité de s'assurer d'un nombre de fidèles présents inférieurs à 100, et dans le respect des gestes barrières ; il est demandé aux personnes fragiles de ne pas s'y rendre.
 - Les baptêmes, mariages et obsèques peuvent être célébrés dans les mêmes conditions que les messes de semaine.
 - Tous les rassemblements de plus de 100 personnes ainsi que toutes les propositions de quelque taille que ce soit rassemblant des enfants et des adolescents sont suspendus (veillées de confessions, conférences, temps forts de carême, etc...)
 - Les prêtres sont invités à se rendre présents dans les églises, pour l'accueil individuel des fidèles, pour exposer le Saint-Sacrement et pour offrir le sacrement de Réconciliation ; ils sont également encouragés à se rendre généreusement disponible pour les malades.
- Les fidèles sont invités pendant ce temps de Carême à **prier en famille**, à vivre personnellement le jeûne, l'adoration eucharistique, et la communion spirituelle selon les indications de leurs pasteurs.
- Chaque communauté locale est appelée à **faire preuve de créativité**, en utilisant les outils disponibles, au service d'un triple objectif pastoral : garder le lien de communion communautaire, entretenir le lien de la prière, manifester activement le souci des plus pauvres en prenant soin notamment des personnes isolées ou en grande précarité ;
- Le pèlerinage diocésain à Lourdes, prévu du 13 au 17 avril, est annulé.
- Mgr Aumonier engage solennellement tout le diocèse dans la grande Neuvaine de prière à l'Immaculée Conception, conduite depuis le sanctuaire de Lourdes du 17 au 25 mars. Toutes les communautés et chacun des fidèles sont invités à s'y associer en suivant les indications disponibles sur le site www.lourdes-france.org

Mgr Eric Aumonier, Mgr Bruno Valentin, et le P. Marc Boule, vicaire général, se rendront dans les prochaines heures en pèlerinage privé à Poissy pour invoquer l'intercession de Saint Louis, Patron du diocèse.



Mgr Eric AUMONIER
Evêque de Versailles



Mgr Bruno VALENTIN
Evêque auxiliaire de Versailles

